

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

46708

## Déclaration de Maladie : N° P19- 0016849

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 054670

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SEH NANI Naim Date de naissance : 24/01/ 1954

Adresse : Ale doct. soiflmane Residence Taghazout n° 4 casa

Tél. : 06 48 96 93 53 Total des frais engagés : 1500 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



11 NOV. 2010

ACCU

Date de consultation : 26/10/2010

Nom et prénom du malade : SEH NANI NAIMA Age :

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA + Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 26/10/2010

Signature de l'adhérent(e) : 

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26.05 1029	€		150 mt	Dr. BELKEB Médecin Général Rue 22, 11000 Cité Orléans Tél. 02 30 48 76

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LAARAS Nadia ZEMMAMA Avenue du Phare. Résidence Taghit Béchar - Tél.: 05 22 20 28 61	26.09.2020	1 008,00

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

A diagram of a dental arch (maxilla) with numbered teeth (1 through 8) on both the upper and lower arches. A coordinate system is overlaid, with the vertical axis labeled 'H' at the top and 'B' at the bottom, and the horizontal axis labeled 'D' on the left and 'G' on the right.

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

$$\begin{array}{r|rr}
 & H \\
 \hline
 25533412 & 21433552 \\
 00000000 & 00000000 \\
 \hline
 D & \\
 00000000 & 00000000 \\
 35533411 & 11433553
 \end{array}$$

#### **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISÉ ET SACHEZ DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Lot. El Alia - Rue 27 N° 94  
Bd. Oued Tansift - El Oulfa  
Tel.: 0522 90 48 76 - CASABLANCA

الدكتورة خديجة بلكبير  
الطب العام

تجزئة العالية - الزنقة 27 رقم 94  
شارع وادي تانسيفت - الالفة  
الهاتف : 0522 90 48 76 - الدار البيضاء

Casablanca, le 9.6.2020 الدار البيضاء ،

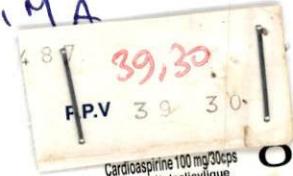
PPV  
LOT  
PER

139,20

DR. BELKEBIR Khadija  
Medecine Generale  
Rue 27 N° 94  
Cité Oulfa - El Oulfa  
Tel.: 0522 90 48 76

SHANANI NAIMA

SV



6 118001 090280

(139,20x2)

2 Diflunisal

NAIMA  
139,20  
PPV 39,30  
LOT 3  
PER

139,20

(27,70) 2

cardio

PPARMA  
Avenue du 20 Mars  
Casablanca Tel. 0522 90 48 76

PPV  
LOT  
PER

\* VIGNETTE  
NEBILET® 5mg  
28 comprimés

Pharmaceutical Institute  
R.S. 269 OLM AZZA Région Rabat

PPV : 87 DH 50

(27,50) 3

NEBILET



(39,30x2)

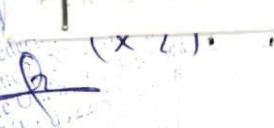
Aldecav

125,00



(125,00x2) 5)

CO -



6) Calepinine 7 (x 2)  
(13,40x2) 26

7) Sera med  
(65,00)

8) AK index  
(31,50)

9) Zirlo  
(79,70)

10) Relaxat

(53,10)

13,40x2, 20

LOT : 20003
PER : 01/2023
PPV : 31,50 DH
UT.AV. : 08 2022
LOT N° : 1295376
P.P.V. : 79 70

RELAXOL 500MG/2MG  
CP B20  
P.P.V : 53DH10  
LOT : 9MA116  
PER : 02 2022  
6 118000 060833

Dr. BELKEBIR Khadija  
Médecin Généraliste  
Rue 22  
Cité Ouled Aicha  
T.F. : 0523 00 00 00

Exp :
PPV :
N° LOT :
13,40